Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260915-DELIB2026_064-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION
04 septembre 2026

2026 – 064 : Subventions aux associations

l'an deux mille vingt six
le quinze septembre
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL, Eric PRIGENT, Hélène WAHIS
Absents excusés: Catherine LAMIDON a donné pouvoir à Loeiza BEAUVIR

Secrétaire de séance : Pierre Louis LESEUL

Loeiza Beauvir, adjointe au maire, rappelle qu'une provision de 3 500 € a été retenue au budget primitif 2026 pour permettre d'attribuer des subventions aux associations et personnes de droit privé. Il propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier les différentes demandes reçues en mairie.
Il ajoute qu'une fois les subventions attribuées, les associations devront fournir tous les éléments nécessaires au versement de celle-ci (RIB), sous peine d'annulation de l'attribution.

ASSOCIATIONS	Demande pour 2026	Votées en 2026
ADDES	Demande de 2 subventions mais pas de montant (subvention au titre de l'année 2026 + fête de la Bretagne 2026)	500€+250 €
O P'Ti Boneur	1100 €	950 €
Association Yeun Iliz	170 €	170 €
Startizen (yoga)	100 €	100 €
Association Dans Sklerijenn ar Menez	Demande de subvention mais pas de montant	100 €
Association Vivre dans les Monts d'Arrée	Demande de subvention mais pas de montant	75 €
Entraide et solidarité du centre Hospitalier Mont Leroux	Demande de subvention mais pas de montant	100 €
Banque Alimentaire	227 x 0,15 € = 34 €	34 €
DC Carhaix – club de football	Demande de subvention mais pas de montant 1 joueur – 18 ans	50 €

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260915-DELIB2026_064-DE

Amicale des sapeurs-pompiers de Brasparts	Demande de subvention mais pas de montant	100 €
UTMA	500 €	400 €
Ici dans les Monts d'Arrée Festival du conte	Demande de subvention mais pas de montant	150 €
TOTAL		2979 €

Les conseillers qui sont membres d'une association citée dans ce tableau n'ont pas participé au vote de la demande de subvention de leur association, à savoir :

Monsieur Alain KEROUANTON pour l'association YEUN ILIZ, Mme Sylvie BRABAN pour l'association Dans Sklerijenn ar Menez, Monsieur Gildas GOLIAS pour l'association UTMA, Monsieur Pierre Louis LESEUL et Madame Catherine LAMIDON pour l'association O P'Ti Boneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- D'attribuer les subventions telles que précisées dans le tableau ci-dessus
- De suivre les recommandations du CCAS qui étudiera les demandes de l'ADMR de Brasparts et du Secours populaire de Sizun
- De ne pas donner une suite favorable aux autres demandes.

Le Maire
Eric PRIGENT

Le secrétaire de séance
Pierre Louis LESEUL